



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
Siège : rue Sylvain Combes
19000 Tulle

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2020

Membres	73
Présents	60
Pouvoirs	06
Votants	66
Exprimés	66
Pour	66
Contre	-

L'an deux mille vingt, le neuf novembre à 18 heures 00, le conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Tulle, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle de l'Auzelou, avenue du Lieutenant Colonel Faro à Tulle, sous la présidence de M. Michel BREUILH Président,

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 2 Novembre 2020

Nombre de membres en exercice : 73

Secrétaire de séance : Bruno FLEURY

Étaient présents :

Mesdames Christelle BIDAULT, Joëlle BLOYER, Emilie BOUCHETEIL, Anne BOUYER, Odile BOUYOUX, Sylvie CHRISTOPHE, Christèle COURSAT, Betty DESSINE, Martine DUPIN de BEYSSAT, Nicole EYROLLES, Marie-Christine FAURE, Ana Maria FERREIRA, Yvette FOURNIER, Fabienne LATOUR, Christiane MAGRY-JOSPIN, Catherine MONS, Muriel REBUFFEL, Sophie ROY, Irène SERVIÈRES, Stéphanie VALLEE

Messieurs Dominique ALBARET, Marcel AUBOIROUX, Marc BACHELLERIE, Eric BELLOUIN, Michel BOUYOU, Patrick BORDAS, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Roger CHASSAGNARD, Alain CHASTRE, Ubald CHENOU, Bernard COMBES, Alain DELAGE, Francis DEVEIX, Christian DUMOND, Xavier DURAND, Bruno FLEURY, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Bernard JAUVION, Jean-François LABBAT, Jean-Jacques LAUGA, Patrick LERESTEUX, Hervé LONGY, Christian MADELRIEUX, Fabrice MARTHON, Florent MOUSSOUR, Jean MOUZAT, Alain PENOT, Jean-Pierre PEUCH, Daniel RINGENBACH, Jean-François ROCHE, Marc ROUGERIE, Bernard SALLES, Jean-François SALLES, Jacques SPINDLER, Gérard TOURNEIX.

M. Michel CUEILLE représentant M. Jean-Jacques BOSSOUTROT

M. Thierry DUBOIS représentant Mme Béatrice GORON

M. René MEFREDJ représentant M. Serge HEBRARD

Avaient donné pouvoir :

Mme Christine DESARMENIEN à M. Eric BELLOUIN

Mme Sandy LACROIX à M. Bernard COMBES

Mme Stéphanie PERRIER à Mme Yvette FOURNIER

M. Raphaël CHAUMEIL à M. Jean-François ROCHE

M. Pierre COULOUMY à Mme Betty DESSINE

M. Jérémy NOVAIS à M. Jacques SPINDLER

Étaient absents :

Mmes Annie CUEILLE, Valérie DUMAS, Marie-Amélie RIVIERE, Josette VERDEYME, MM. Pascal CAVITTE, Marc GERAUDIE, Grégory HUGUE.

Objet : 3.2 Maintenance des installations de chauffage et production eau chaude Lot n°3 Centre aqua : avenant de prolongation n°3

Le conseil communautaire,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu le code de la commande publique,

Considérant que le marché de maintenance des installations de chauffage et de production d'eau chaude arrivait à échéance le 31 août 2020,

Considérant qu'à la suite du lancement d'une consultation en groupement de commandes avec la ville de Tulle, le lot n°1 portant sur les bâtiments de Tulle agglo et de la Ville de Tulle a été attribué contrairement au lot n°3 portant sur le centre aqua déclaré infructueux pour dépassement de crédits et que celui-ci a fait l'objet d'une nouvelle consultation,

Considérant que dans l'attente de l'attribution de ce nouveau marché, un avenant de prolongation a été conclu avec l'entreprise DALKIA jusqu'au 30 novembre 2020,

Considérant qu'il est toutefois nécessaire de prolonger une nouvelle fois ce marché pour 2 mois supplémentaires soit jusqu'au 31 janvier 2021,

Considérant que l'avenant n°2, d'une augmentation de 20 599.38 € HT (soit 24 718.26 € TTC) a porté le montant global du marché à 432 586.86 € HT (soit 519 104.38 € TTC),

Considérant que l'avenant n°3 prévoit une nouvelle augmentation d'un montant de 15 400 € HT soit +8.74% en cumulant les avenants 2 et 3,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 9 novembre 2020,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) Approuve l'avenant n°3 de prolongation et de plus-value du marché portant sur la maintenance des installations de chauffage et production d'eau chaude lot n°3 « centre aqua », d'un montant initial de 432 586,86 € HT porté à 447 986,86 € HT soit une plus-value de 15 400.00 € HT représentant +8.74% ;

2°) Autorise le Président à le signer ainsi que tous les documents s'y rapportant ;

3°) Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget principal.

Fait et délibéré le 9 novembre 2020

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Michel BREUILH